

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 5 septembre 2016, à 20 heures, à Plassac, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Goutte, maire.

Présents :Mmes Goutte, Bernaud, Duque, Germain, Guénais, Braud,
MM. Baudet, de Boisséson, Gaudinière, Picard, Venancy.
Absents excusés: Mme Barras (pouvoir à Mme Guénais), M. Girault.

ORDRE DU JOUR :

- **Urbanisme :**
 - Déclaration d'Intention d'Aliéner ,
 - P.L.U. : contrôle de légalité : modifications à apporter.
- **Décisions modificatives budgétaires;**
- **C.C.B. :**
 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du SPANC ;
 - Rapport d'activités 2015.
- **Questions diverses.**

Mme le Maire ouvre la séance à 20 heures, propose l'approbation du compte-rendu de la précédente réunion de Conseil (13 juin 2016). Celui-ci est adopté à l'unanimité.

- **Urbanisme :**
 - Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Mme Duque indique qu'un terrain, situé au lieu-dit «le Sudre», et un immeuble situé au 28 Rue de l'Ancienne Gare, n'ayant pas d'intérêt pour la commune, sont soumis à l'avis du Conseil pour renonciation.

Délibérations approuvées à l'unanimité (11 voix pour).

- P.L.U. : contrôle de légalité : modifications à apporter :

Au titre du contrôle de légalité, il ressort que le règlement d'urbanisme applicable aux zones agricoles, naturelles et forestières (Zones Aet N), ne précise pas la hauteur maximale des annexes aux habitations (article L. 151-12 du code de l'urbanisme).

L'article 2 du règlement de la zone A admet la transformation des bâtiments existants en hébergement touristique (gîte rural et hébergement de plein air). Cette transformation constitue un changement de destination au regard des articles R. 151-27 et R. 151-28 du code de l'urbanisme (passage d'une destination agricole à une destination commerciale).

En application de l'article L. 151-11 du code de l'urbanisme, ce changement de destination n'est possible dans les zones A et en dehors des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL), que si ces bâtiments ont été désignés par le règlement du P.L.U.

Les services de l'Etat demandent une modification du P.L.U...

Ce point de l'ordre du jour n'est pas soumis à délibération.

- **Décisions modificatives budgétaires :**

Mme Goutte informe que:

- suite aux travaux aux services techniques, des dépenses imprévues ont été réalisées (bandeau modifié sur bâtiment existant); 3 896 € sont à rajouter au compte 21318-12 pour les retirer (compte 020),
- concernant le Budget Assainissement, pour l'intégration de l'étude diagnostique des travaux de réhabilitation (Entreprise G2C), il convient de rajouter 26 711,40 € (Dépenses) au compte 21 532 ainsi qu'au compte 2031(Recettes),

- et concernant le Fonds de Péréquation Inter Communal, la somme de 1 354 € est à retirer du compte 022 pour la rajouter au compte 73925, en attendant le versement du reliquat.

Ces 3 délibérations , soumises au vote, ont été, chacune, approuvées à l'unanimité (11 voix pour) .

- **C.C.B :**

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service du S.P.A.N.C. :

Mme Goutte donne lecture du rapport 2015 de la C.C.B.

Le règlement du S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif), a été adopté le 30 mars 2014 par les 13 communes de la Communauté des Communes du Canton de Blaye (Berson, Blaye, Campugnan, Cars, Cartelègue, Fours, Mazion, Plassac, Saint-Androny, Saint-Genès-de-Blaye, Saint-Martin-Lacaussade, Saint-Paul et Saint-Seurin-de Coursac).

Le service, exploité en régie avec un prestataire (AMODIAG) a débuté le 1er janvier 2014 et devrait se terminer le 31 décembre 2018, mais le futur regroupement approche...Serons-nous rattachés au S.I.E.P.A.?

Le S.P.A.N.C. dessert 5 412 habitants, avec 40 interventions sur la conception, 25 interventions sur la réalisation (pour le neuf), 237 interventions (pour l'existant) et 60 diagnostics préalables à une vente.

La répartition des redevances du S.P.A.N.C. , en T.T.C. Est la suivante :

- 54,39 € pour les contrôles de bon fonctionnement,
- 35,37 € pour les contrôles conception/réalisation des installations neuves et les réhabilitations,
- 64,35 € pour les contrôles de conceptions non suivis d'un contrôle de réalisation dans les 2 ans,
- 144,14 € pour les installations neuves et réhabilitées non conformes(pas subventionnées),
- 63,13 € pour les contrôles préalables à une transaction immobilière,
- 103,16 € pour les contrôles préalables à une transaction immobilière et dans un délai inférieur à 48 heures,
- 90,78 € pour la mise hors service d'une installation,
- 148,70 € pour des contrôles exceptionnels demandés par un particulier.

En 2015, 124 installations ont été contrôlées jugées conformes sur 322 installations contrôlées...soit 38,5% et 60 installations demandent une réhabilitation urgente, soit 18% (dysfonctionnements majeurs, défauts de sécurité sanitaire, absence d'installation).

A Plassac, on a pu noter 5 interventions pour contrôle/conception, 5 pour contrôle/réalisation, 5 pour vente et 81 installations jugées pour leur bon fonctionnement.

Mme Bernaud n'est pas d'accord pour faire repayer un nouveau contrôle.

- Rapport d'activités 2015 de la C.C.B. :

Mme Goutte lit le rapport d'activités de la C.C.B. et rappelle les compétences des 13 communes pour : le tourisme, le C.I.A.S, le pôle social, le pôle santé, l'économie, le P.R.I.J.(Education / Jeunesse), les R.A.M, le centre de loisirs, l' Ecole Intercommunale de Musique, les gens du voyage, les Ateliers d'Informatique gratuits, le S.I.S.P.D. pour lequel les gendarmes sont satisfaits.

Le magazine « 13 » va changer de nom au 1er janvier 2017.

Concernant ces deux lectures de rapports, le Conseil n'a pas à délibérer .

Questions Diverses :

- Mme Bernaud informe qu'une réunion avec les Présidents d'Associations aura lieu demain mardi 6 septembre 2016, à 19 heures à la mairie, au sujet de la gestion des salles.

- Mme Duque indique qu'une réunion est à prévoir, en présence de M. Dupuy , pour les modifications du P.L.U.

- M.Gaudinière rappelle les tranches des travaux réalisés pour la réhabilitation du réseau, suite à l'étude diagnostique de G2C, débutée en 2013 :

- **1ère tranche:** remplacement du Poste de Relevage des Tennis (début 2015) et rédaction d'un

Règlement d'Assainissement collectif ,

- **2ème tranche** : commencée en août 2016 et prévue pour se terminer en septembre 2016), elle comprend 770 m de tuyauteries principales, 21 branchements rechemisés(vers les particuliers), 5 agrégés de regards de visite, mises en conformité des boîtes de branchements défectueuses, création d'une boîte Rue du Port, et le renouvellement complet d'un branchement Rue de la Mandraude. De nombreux passages caméras et tests à la fumée ont été et vont être conduits (Rue du Port, de la Mandraude et Route de l'Estuaire). Un Cahier des Charges, en collaboration avec des experts extra-municipaux, des membres de la commission Voirie a été élaboré, afin de définir le choix de la meilleure technique à utiliser .C'est le chemisage(sans tranchée) qui a été retenu et qui a interpellé nombreux riverains. La Mairie (en tant que Maître d'oeuvre et Maître d'ouvrage), était représentée par le Maire, l'Adjoint à la Voirie, un Conseiller. Ces derniers et les experts extra municipaux se réunissaient chaque semaine avec le responsable de l'Entreprise Chantiers d'Aquitaine, pour le suivi des travaux. Les tests d'étanchéité et les ultimes inspections étaient soumis à l'Entreprise Suez-Angoulême.... Ces réalisations ont été faites, grâce aux subventions octroyées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Départemental. Un article concernant ces travaux, a été publié dans le journal Haute-Gironde et un autre, complémentaire, paraîtra prochainement dans le journal Sud-Ouest.
- **3ème tranche** : étudiera le poste de Lers (peu étanche), la Rue de la Taillande (un passage caméra a montré des désordres significatifs de type « flaches ») et sur des réseaux pluviaux périphériques qui ne doivent pas communiquer avec le réseau d'eaux usées(Côte du Paradis).

- M. Picard indique que les travaux des palplanches, au Chai, sont en cours . - Mme Guénais regrette que les fleurs n'aient pas été arrosées pendant l'été très sec. M. Venancy informe que les fleurs ont été arrosées. Mme Guénais déplore le manque de propreté de la commune ; cela a été contacté lors de la Fête du Fleuve .

- M. Baudet se félicite des belles festivités de la Fête du Fleuve, qui a bénéficié d'une météo très clémente.

- Mme Bernaud annonce la fréquentation de 84 personnes au concert classique du vendredi soir et de 700 à 800 personnes au Peyrat , le samedi soir. Il n'y avait pas assez de tables. Tout s'est bien passé, sans débordement. Les commerçants ont bien travaillé, le feu d'artifice a satisfait les visiteurs qui n'avaient pas besoin de se déplacer ... Le vide-grenier et l'exposition de voitures anciennes ont attiré des curieux, le dimanche. - Mme Goutte a souligné les bons enchaînements entre les 2 groupes musicaux, le professionnalisme du Vigile qui a su gérer.

- Mme Germain fait le point sur le futur site Internet de la commune : il y aura des modifications à apporter(Urbanisme), mais le P.L.U. Est en ligne. L'Agence Eden doit fixer un rendez-vous pour une prochaine réunion. Les modifications à apporter, feront l'objet d'un devis qui sera présenté lors des prochains budgets.

- M. Venancy fait part des travaux réalisés par les Agents municipaux : réfection du carrelage de la cantine, seuil refait pour passage du chariot, tour des fenêtres (cuisine), rampes d'accès pour l'accessibilité, pose du câble pour le réseau informatique (école)..et nettoyage de la commune qui est en cours. La porte de la salle polyvalente, vandalisée lors d' une effraction, a été posée; les voleurs ont été arrêtés et Mme le Maire, en tant que victime, est convoquée au Tribunal d'Instance de Libourne, le 11 octobre 2016.

- M. Gaudinière demande de se préoccuper, en commission voirie, des lampadaires autour de l'école et de certains panneaux de signalisation qui sont fatigués.

- Mme Braud dresse le bilan de la rentrée scolaire 2016 :

69 élèves sont inscrits , tous (hormis les Toutes Petites Sections) fréquentent les T.A.P. où 9 intervenants par semaine viennent proposer des activités (sports collectifs, sculpture, couture, anglais de la vie quotidienne, land'art, musique-percussions et théâtre pour les élémentaires) ; initiation à l'origami, aux jeux sportifs et de société, découverte du monde des dinosaures, bricolages et arts créatifs pour les élèves des classes maternelles, avec les agents de l'école. Une nouvelle maîtresse a été nommée pour la classe de C.E2, CM1 ET 2. et une Déléguée

Départementale de l'Education Nationale a été affectée à l'école de Plassac. Bienvenue à elles .
Quant à la cantine, tout le monde est content. Le nouveau prestataire donne toute satisfaction.
La cantinière titulaire, ayant de plus en plus de présences syndicales à assurer, officiera le vendredi, et non plus les jeudi et vendredi ; quant au cuisinier contractuel, il sera de service les lundi, mardi et jeudi. La semaine prochaine, il y aura plus d'une soixantaine d'enfants à la cantine, plus les personnels, enseignant et municipal.

Les parents souhaiteraient que les enfants aient des serviettes en tissu, apportées de la maison et, dans ce cas, il faudrait envisager l'installation d'un meuble pour ranger ces serviettes. Ceci est faisable.

Il manque un distributeur de savon et un distributeur de serviettes, aux lavabos (cour des C.M).

Une réunion mairie/parents a été organisée, en raison du Plan Vigipirate. L'accueil est de la responsabilité des enseignants et la sortie des élèves (activités périscolaires) est de la responsabilité de la mairie. Une barrière matérialise les couloirs de sortie pour Maternelles / et Elémentaires.

Des exercices de mises en sécurité (3 dans l'année) vont être mis en place par les enseignantes pour apprendre aux élèves la conduite à tenir, en cas de risque incendie, de confinement et d'intrusion terroriste.

Le mardi après-midi, après l'enseignement obligatoire, il y a garderie gratuite. Les parents sont tenus de venir chercher leurs enfants à 15 heures 30 (heure de fin des cours) ou à 16 heures 30 (heure effective de fin de journée). Le portail sera fermé à 15 heures 30 et les agents municipaux n'ouvriront plus avant 16h 30.

Les élèves de Maternelle sont accompagnés par un seul parent à l'entrée en classe et il est déconseillé aux parents de s'attrouper devant l'école aux heures d'entrée et de sortie des enfants.

Mme le Maire lève la séance à 21 heures 20.

La Secrétaire de séance,

M-C BRAUD .